

nf

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Saint-Quentin  
Palais de Justice  
02100 SAINT-QUENTIN  
Téléphone : 03.23.62.34.10.  
Télécopie : 03.23.64.26.47.

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SOGAREX  
23 avenue Faidherbe  
02100 SAINT QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sàrl SOGAREX  
23 avenue Faidherbe  
02100 SAINT QUENTIN

Numéro RCS : Saint-Quentin B 378 970 263

<7181/1990B00126>

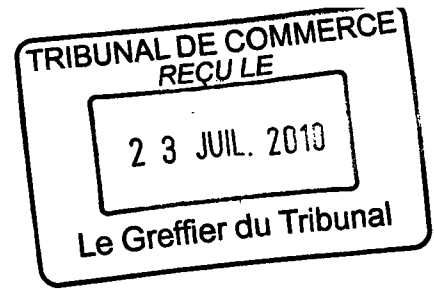
Dénomination sociale :

SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE DE REVISION ET  
D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX

Pièces déposées le 10/08/2010	Numéro : 32259
Ordonnance du Président du 10/08/2010 - Nomination de Commissaire aux apports	

Tarif fixé par décret 2007-812du 10.5.2007 - 8 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier du Tribunal,



**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT**  
**DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN**

**Les soussignés :**

- **Monsieur François VANSTEENBERGHE**  
agissant en qualité de gérant de la société "SOVEC",

- **Monsieur Jean SAPHORES et Monsieur Gilles GOUHIER**  
agissant en qualité de gérants de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION  
ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX",

ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société "SOVEC", société à responsabilité limitée au capital de 75.000 euros, dont le siège social est 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 587 480 039 RCS SAINT-QUENTIN,

et la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE  
~~SOGAREX~~", société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros, dont le siège social est 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 970 263 RCS SAINT-QUENTIN,

étudient un projet de fusion par absorption de la société "SOVEC" par la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX".

La société "SOVEC" ferait apport à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif.

En rémunération de cet apport, la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" attribuerait aux associés de la société "SOVEC" des parts nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

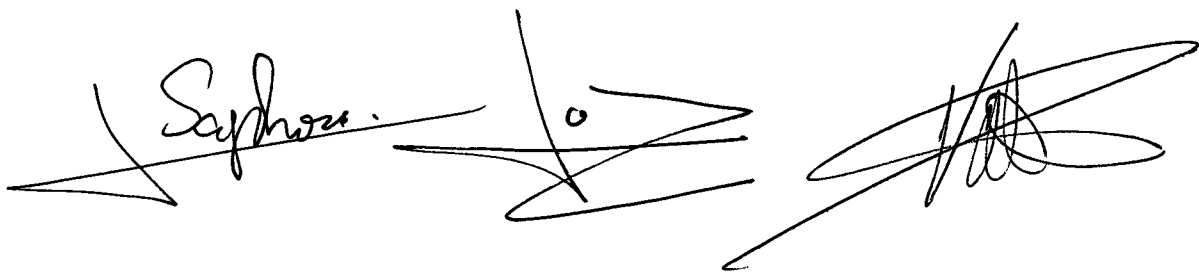
Les associés des deux sociétés ont décidé à l'unanimité de ne pas faire désigner un Commissaire à la fusion conformément aux dispositions de l'article L. 236-10, II du Code de commerce.

Ce      fu      Js

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un Commissaire aux apports chargé, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10, III du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société "SOVEC", société absorbée, à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", société absorbante et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Une note annexe décrivant l'opération projetée et les sociétés absorbante et absorbée est jointe à la présente requête.

Présentée le 20 juillet 2010



The image shows three distinct handwritten signatures in black ink, arranged horizontally. The first signature on the left is written in a cursive style and appears to read 'Saphora'. The middle signature is more abstract, featuring a large loop and a vertical line. The signature on the right is also highly stylized, with multiple overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**NOTE ANNEXE A LA REQUETE**  
**EN DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**I - INDICATIONS SOMMAIRES SUR LA NATURE DES APPORTS ENVISAGES**  
**ET LES ACTIVITES DES SOCIETES CONCERNEES**

**ACTIVITES**

**Société "SOVEC" absorbée**

L'exercice de la profession d'expert comptable

**Société "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE  
COMPTABLE - SOGAREX" absorbante**

L'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

**NATURE DES APPORTS**

La société "SOVEC" ferait apport à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" de l'ensemble de ses éléments d'actif comprenant notamment :

1. Eléments incorporels	
. Immobilisations incorporelles (fonds commerce) :	699 380 euros
2. Eléments corporels	
. Autres immobilisations corporelles :	1 426 euros
3. Immobilisations financières :	4 065 euros
4. Stocks :	238 595 euros
5. Valeurs réalisées et disponibles	
. Créances et disponibilités :	1 168 058 euros
	=====
Soit un montant de l'actif apporté de :	<b>2 111 524 euros</b>

## **II - VALEUR APPROXIMATIVE DES ACTIFS APPORTES ET MONTANT APPROXIMATIF DES PASSIFS PRIS EN CHARGE**

L'actif apporté par la société "SOVEC" est estimé à : 2 111 524 euros

Le passif pris en charge est estimé à : 1 344 531 euros.

## **III - ELEMENTS POUR APPRECIER L'IMPORTANCE DES SOCIETES CONCERNEES**

### **Société "SOVEC" absorbée**

Chiffre d'affaires H.T. :	885 976 euros
Capital social :	75.000 euros
Capitaux propres :	228 065 euros
Total du bilan :	1 572 597 euros
Total des effectifs :	11

### **"SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" absorbante**

Chiffre d'affaires H.T. :	2 189 444,00 euros
Capital social :	450 000 euros
Capitaux propres :	1 293 749,07 euros
Total du bilan :	3 285 439 euros
Total des effectifs :	29

---

## **IV - TYPE D'OPERATION ENVISAGEE**

Association d'intérêts

## **V - EVALUATION DES APPORTS**

L'actif apporté sera évalué sur la base des valeurs comptables arrêtées au 30 septembre 2009.

Fait à Saint-Quentin (Aisne)

Le 20 juillet 2010

# ORDONNANCE

Nous, Christian DUPREZ, Président du Tribunal de Commerce de SAINT-QUENTIN,

Assisté de Maître Louis-Dominique RENARD, Greffier,

VU les articles L. 236-10, L. 225-147 et R. 225-136 du Code de Commerce,

VU la requête qui précède et les faits y exposés,

DESIGNONS en qualité de commissaire aux apports *Monsieur Pierre Etienne BOIREAUX, domicilié 20 rue de Madrid (75008) PARIS*, lequel aura pour mission d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature devant être effectués par la société SOVEC, société absorbée à la SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGAREX, société absorbante et d'établir à cet effet le rapport prévu à l'article L. 225-147 du Code de Commerce,

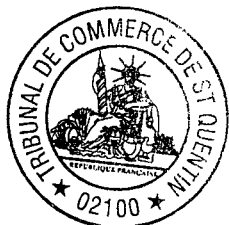

DISONS qu'en application de l'article R. 210-19 du Code de Commerce, deux copies de la présente ordonnance seront déposées en annexe du registre du commerce par les soins de Monsieur le Greffier.

LIQUIDONS les dépens de la présente ordonnance et de son dépôt en annexe du RCS à la somme de 38,02 €,

FAIT en notre Cabinet, au Palais de Justice de SAINT-QUENTIN,

Le 10 AOUT 2010

Le Greffier



Le Président,

